

Chronique horlogère : la formation professionnelle

Autor(en): **Ledermann, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 10. OCT. 1952.

SOMMAIRE :

*Chronique horlogère : La formation professionnelle
L'Exposition Biel - Bienne 1952*

Chronique horlogère

La formation professionnelle

Une industrie qui entend conserver toute sa vitalité, tout son allant constructif doit se préoccuper de la formation professionnelle du personnel qu'elle occupe ; elle doit aussi veiller au rajeunissement des cadres et à l'instruction des apprentis ; elle doit enfin attirer à elle les jeunes et les inciter à y venir travailler. L'horlogerie est consciente de ses devoirs à cet égard et elle est soucieuse de s'assurer une main-d'œuvre capable, instruite et abondante.

Manque d'apprentis horlogers

Certaines circonstances ont eu pour conséquence, non de détourner les jeunes gens sortant de l'école de travailler à la fabrication des montres, mais bien de faire un bon apprentissage. Ces circonstances sont diverses et doivent être recherchées entre autres dans le désir des parents ou des jeunes gens de travailler tout de suite au sortir de l'école ; ils sont attirés par un gain immédiat, facile à obtenir en une période de plein emploi comme celle que nous traversons depuis quelques années. Le souvenir des périodes de chômage que nombre d'ainés n'ont que trop connues y est peut-être aussi pour quelque chose. Il y a tout un courant à remonter ou une mentalité à réformer.

Interventions des associations horlogères

Les milieux intéressés, en premier lieu la Chambre suisse de l'horlogerie et les associations professionnelles patronales et ouvrières, ont étudié ce problème si important pour l'avenir d'une industrie vitale pour toute une région du pays. En collaboration avec les écoles d'horlogerie, des efforts ont été faits — qui commencent à porter leurs fruits — pour améliorer le recrutement d'élèves dans les écoles techniques ou d'apprentis dans les usines. Il paraît nécessaire d'intéresser les jeunes par une propagande judicieuse et attrayante en leur montrant tout ce qu'ils peuvent retirer en devenant horloger, technicien, outilleur ou en travaillant à la fabrication de fournitures.

Les écoles d'horlogerie offrent les meilleures possibilités d'acquiescer la formation professionnelle nécessaire à celui qui entend jouer

un rôle utile dans le métier et ne pas rester toute sa vie un simple manœuvre. Celles que nous avons en Suisse sont excellentes et il est bon d'en faire l'éloge ici. Là où il n'y a pas d'écoles — et on mesure maintenant les conséquences de la fermeture de quelques-unes d'entre elles pendant les années difficiles — l'apprentissage peut se faire dans les entreprises mêmes, en collaboration avec des cours techniques.

Encouragement de l'apprentissage

Des mesures ont été prises pour faciliter le recrutement en déchargeant le plus possible les parents des frais d'écolage et d'outillage ; des bourses peuvent être accordées à des élèves méritants de conditions modestes et plusieurs associations patronales ont créé des fonds à cet effet. On a renoncé par contre — et à juste titre — à donner une rétribution, même modeste, à des jeunes gens fréquentant des écoles techniques. L'attention des parents ayant des enfants en âge de quitter l'école a été retenue par l'envoi de lettres les invitant entre autres à des séances d'information auxquelles les jeunes gens étaient aussi conviés. Le thème en était le « choix d'une profession » et des exposés ont été faits par des directeurs d'écoles, des industriels et des secrétaires d'associations patronales ou de syndicats ouvriers ; de telles séances ont notamment eu lieu au Locle et à La Chaux-de-Fonds. Une brochure a été éditée par la Chambre suisse de l'horlogerie et diffusée là où il y a des enfants en âge de choisir un métier ; on envisage enfin la réalisation d'un film spécialement destiné à montrer tout l'intérêt qu'il y a à faire un sérieux apprentissage.

Nous signalerons encore que des visites d'écoles d'horlogerie ou de fabriques ont été organisées permettant aux parents et à leurs enfants de voir par eux-mêmes ce qu'est le métier d'horloger. Mesure très heureuse, bien que la tradition horlogère soit suffisamment ancrée dans nos populations du Jura pour que chacun la connaisse et l'aime.

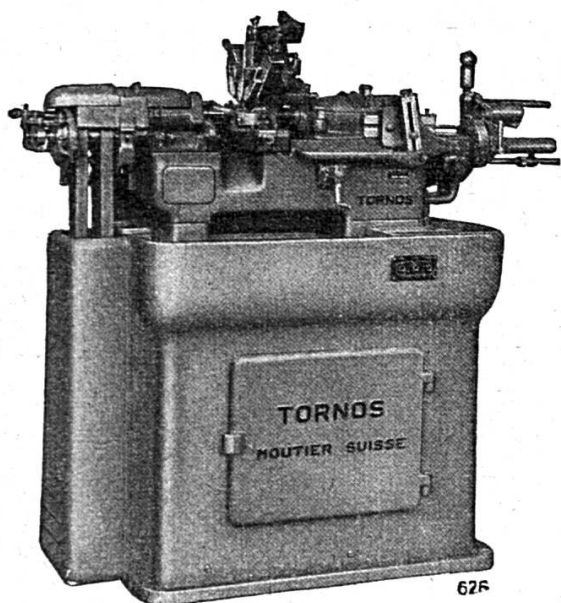
Il importe de montrer la nécessité qu'il y a à faire un apprentissage et à effacer le souvenir des longues périodes de chômage.

Nécessité d'une main-d'œuvre qualifiée

Une industrie qui veut continuer à progresser doit compter sur une main-d'œuvre qualifiée, sur des cadres instruits et connaissant tous les secrets du métier ; les cadres pourront surveiller le travail des ouvriers spécialisés sur une partie bien déterminée et remplaceront les aînés qui disparaîtront. Il ne faut pas que l'industrie vieillisse, elle doit au contraire bénéficier de l'apport de nouveaux éléments. A cet égard, nous relèverons combien il a été réconfortant de constater lors de la dernière proclamation des résultats des concours de l'Observatoire de Neuchâtel et du Prix Guillaume, que de jeunes régleurs de précision étaient parmi les lauréats ; la relève dans ce domaine paraît assurée et M. Jean Humbert, conseiller d'Etat neuchâtelois, s'est plu à le relever, aux applaudissements de l'assistance.

L'horloger rhabilleur trouvera dans l'exercice de son métier de grandes satisfactions, lui permettant entre autres de satisfaire ce goût des voyages à l'étranger si répandu dans nos régions. Le prestige de la montre suisse exige qu'on puisse la réparer en comptant sur des horlogers qualifiés et rompus à toutes les subtilités de la

Tours automatiques



à décolleter
de haute
précision

517

NOTZ

NOTZ & Co. S. A. BIENNE

Tél. (032) 2 55 22

528

Les Fabriques de balanciers
dans le Jura bernois:

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

529



TAVANIT

Panneau
plastique
en bois contreplaqué

Fabrique de panneaux forts et bois croisé S.A., Tavannes

531

gamme de production actuelle. Des jeunes gens doués auront avantage à faire l'apprentissage d'horloger-rhableur dans une école d'horlogerie et après quelques stages comme rhableur en Suisse à partir en cette qualité à l'étranger.

Heureux effets de l'organisation horlogère pour l'avenir

L'horlogerie occupe environ 60.000 personnes ; elle est donc à même d'assurer toujours du travail aux horlogers qualifiés, aux techniciens. Même si ce chiffre n'était pas susceptible d'augmenter — ce qui n'est pas exclu — la relève des anciens exige à elle seule de nombreuses forces nouvelles chaque année. Les craintes de ceux que le chômage a effrayés sont exagérées et certainement sans fondement ; on doit le dire au vu des récentes expériences. Depuis les années qui suivirent la première guerre mondiale, la situation s'est bien modifiée, grâce en premier lieu à l'organisation horlogère, aux conventions que les associations ont passé entre elles et à la protection née de la législation fédérale. Les marchés horlogers se sont étendus et assainis ; une propagande générale habilement conduite fait toujours mieux connaître la montre suisse, un service de fournitures de rhabilage assure la réparation de la montre. L'amélioration du pouvoir d'achat de nombreuses populations du globe amène de nouveaux clients, séduits aussi par les créations de l'horlogerie suisse : chronographes, montres automatiques, montres de sport ou de travail, montres de luxe, etc. On peut donc considérer l'avenir avec une relative sécurité que les générations précédentes n'ont certainement pas connue.

Il serait peut-être présomptueux et téméraire de prétendre qu'il n'y aura plus jamais de périodes de dépression, tant l'économie horlogère est dépendante de la conjoncture mondiale. Cependant, l'organisation actuelle est solide. Les bons horlogers seront les derniers à subir les conséquences de ralentissements qui pourraient se présenter ; les chefs d'entreprise auront toujours intérêt à conserver les cadres, les bons éléments, ceux qui posséderont bien leur métier acquis par un bon apprentissage.

Apprentissages de courte durée dans certaines parties

Ce qui précède ne signifie nullement que tout soit intangible dans les méthodes actuelles d'enseignement. Les écoles suivent la fabrication et ont pour mission de s'y adapter ; elles se doivent d'être elles-mêmes toujours à la page. Sans nuire au résultat à atteindre, on peut envisager que certains apprentissages pourraient sans inconvénients être raccourcis. Des études ont lieu à ce propos et peut-être sera-t-il possible de faire des propositions de modification de la législation actuellement en vigueur sur les apprentissages. Si les cadres, les techniciens, les chefs doivent avoir une formation complète, il est par contre suffisant que la main-d'œuvre courante connaisse à fond la seule partie sur laquelle elle travaille ; cette main-d'œuvre doit cependant être qualifiée, ce qui rend nécessaire un apprentissage et non une simple initiation rapide comme manœuvre.

* * *

Le métier d'horloger est un beau métier, comme le dit sur sa couverture la brochure publiée par la Chambre suisse de l'horlogerie.

Dans tous ses secteurs, l'horlogerie requiert une main-d'œuvre habile, une forte proportion d'ouvriers ou de chefs qualifiés, qu'il s'agisse de mécaniciens chargés de régler les machines ou d'hommes dont la main reste l'outil principal ou de ceux qui s'occupent des questions techniques d'organisation et de répartition du travail comme de l'établissement de nouveaux calibres ou de modèles de remplacement. L'horlogerie s'apparente aussi à la bijouterie par la décoration de la boîte ou sa combinaison à des bracelets ou à des pendentifs, clips ou autres articles de joaillerie ; le bijoutier est un artiste au service de l'industrie.

Le métier d'horloger est un beau métier, un métier de tradition qui est bien de chez nous, un métier qui est demeuré un art.

B. LEDERMANN.

L'Exposition Biel - Bienne 1952

Au moment où paraîtront ces lignes, l'exposition organisée par la municipalité de Bienne aura fermé ses portes. Ouverte au public du 13 septembre au 12 octobre 1952 dans les locaux du second étage de la Poste du Marché-Neuf, elle eut un grand succès : les visiteurs affluèrent de toute part ; jeunes et vieux de tous les milieux prirent plaisir à parcourir les trois salles aménagées d'une façon plaisante et originale. Les représentants des autorités de la ville et du canton de Berne, de même que des groupes d'études de différentes villes suisses et de l'étranger passèrent quelques instants à étudier les tableaux et les vitrines de l'exposition.

Chargé de présenter brièvement l'exposition aux lecteurs du « Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura » qui n'ont pas eu l'occasion de descendre à Bienne, nous nous efforcerons non de décrire l'exposition en détail, ce qui serait une vraie aventure, mais d'en dégager les idées principales. Nous regrettons toutefois de ne pouvoir apporter tant soit peu de cette chaude ambiance, empreinte de dignité, qui se dégageait des pièces originales, tirées des archives, plusieurs fois centenaires. Les tableaux statistiques, de même que plusieurs tableaux économiques, présentés avec humour, donnaient au tout une note gaie et accueillante.

Même une commune aussi importante que Bienne ne peut pas se permettre d'organiser souvent des manifestations semblables à celle qui fut mise sur pied cet automne. Il faut des circonstances spéciales pour que la municipalité consente les dépenses élevées nécessaires à l'élaboration de tables et de panneaux illustrant la vie de la cité.

Il y a environ 600 ans, à l'époque de la féodalité, la ville de Bienne devait lutter pour sa liberté et son autonomie. Elle signa dans ce but des alliances renouvelables, d'une durée de 5 ou 10 ans, avec diverses villes de la région. Une première alliance perpétuelle fut conclue avec Fribourg en 1343. Neuf ans plus tard, en 1352, fut signée une seconde alliance perpétuelle, cette fois avec la ville de Berne. Notre cité, qui dépendait nominalement des princes-évêques de Bâle, n'eut en général qu'à se louer du traité passé avec sa voisine. Pen-